



Arrêté portant délégation de fonctions et de signature à Mme Georgette CLAVÉ, 6^{ème} adjoint

Réf : 010 T-DG-2021

Affaire suivie par : Direction Générale

Le Maire de la Commune de LA TRANCHE SUR MER,

Vu l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales autorisant le maire à déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints et à des conseillers municipaux ;

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du conseil municipal en date du 25 mai 2020 constatant l'élection de Madame Georgette CLAVÉ en qualité d'adjoint au maire ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020 fixant le nombre des adjoints ;

Vu l'arrêté n°046-T-DG-2020 du 3 juin 2020 portant délégation de fonctions et de signature à Mme Georgette CLAVÉ, 6^{ème} adjoint ;

Vu l'arrêté n°008-P-DG-2020 en date du 10 mars 2021 portant retrait des délégations de fonctions et de signature à M. Jacques FLATIN, Conseiller Municipal ;

Considérant la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de compléter la délégation de fonction et de signature du maire au bénéfice du 6^{ème} adjoint,

ARRETE

Article 1^{er} – Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté n°046-T-DG-2020 du 3 juin 2020.

Article 2 - Mme Georgette CLAVÉ - 6^{ème} adjoint chargée des sports, du conseil municipal des jeunes, des déplacements doux et de la sécurité des plages.

Délégation de fonctions lui est donnée dans ces domaines, et notamment pour :

- la mise à disposition des équipements sportifs ;
- les sports amateurs et professionnels ;
- les activités physiques et sportives ;
- l'organisation des événements sportifs et les relations avec les organismes sportifs ;
- L'organisation et l'animation du conseil municipal des jeunes ;
- La politique en faveur des déplacements doux (pistes cyclables, navette estivale Fun Bus, ...) ;
- La sécurité des plages dans le cadre de la surveillance de la baignade.

Article 3 – Il est également donné délégation à Mme Georgette CLAVÉ l'effet de signer tous courriers, documents, contrats et arrêtés se rapportant aux fonctions déléguées et ci-dessus énumérées, à l'exception de tous les engagements financiers.

Article 4 – La signature par Mme Georgette CLAVÉ des pièces et actes cités à l'article 2 du présent arrêté devra être précédée de la formule indicative suivante « par délégation du Maire ».

Article 5 – Le présent arrêté prend effet au 15 Mars 2021.

Envoyé en préfecture le 15/03/2021

Reçu en préfecture le 15/03/2021

Affiché le 15/03/2021



ID : 085-218502946-20210312-010TDG2021-AR

Article 6 – Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée :

- au Sous-Préfet de l'arrondissement des Sables d'Olonne
- au Trésorier Municipal
- à l'intéressé à la notification

Fait à la Tranche-sur-Mer, le 12 Mars 2021

Le Maire,
Serge KUBRMK



Arrêté notifié le 15 Mars 2021

Voies et délais de recours :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de son affichage (ou de sa notification en cas d'arrêté individuel). La juridiction peut être saisie par l'application « Télérecours citoyens » sur le site internet www.telerecours.fr.

L'arrêté peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes délais auprès de la mairie de La Tranche sur Mer.